

Notes with satisfaction the decision taken by the FAO that other conferences would be called in various parts of the world in 1947, in order to consider this problem;

Requests the Secretary-General to arrange for representation of the United Nations at the conference in response to the invitation of the Food and Agriculture Organization of the United Nations, and

*Urge*s the Members of the United Nations to whose economy Europe's production, import or export of forest products is important, whether immediately or from the point of view of longer-range development of potential resources and consumption requirements, to participate in the timber conference.

32 (IV). Conservation and utilization of resources

*Resolution of 28 March 1947
(document E/404)*

The Economic and Social Council,

Recognizing the importance of the world's natural resources, particularly due to the drain of the war on such resources, and their importance to the reconstruction of devastated areas, and recognizing further the need for continuous development and widespread application of the techniques of resource conservation and utilization,

Decides to call a United Nations Scientific Conference on the Conservation and Utilization of Resources for the purpose of exchanging information on techniques in this field, their economic costs and benefits, and their inter-relations; such conference to be held not earlier than 1948;

Decides that the Conference be devoted solely to the exchange of ideas and experience on these matters among engineers, resource technicians, economists and other experts in related fields;

Requests the Secretary-General

(a) To undertake the necessary preparatory work related to the scope and organization of the Conference programme and to the consideration of the place and date of the Conference;

(b) In carrying out the task entrusted to him under paragraph (a), to consult with the representatives of the specialized agencies having important responsibilities in the fields related to the Conference programme, and to consider suggestions which may be submitted to him by Members of the United Nations;

Authorizes the Secretary-General, if he deems it appropriate, to convene a preparatory

Prend acte avec satisfaction de la décision prise par l'OAA de convoquer d'autres conférences en 1947, dans diverses parties du monde, afin d'examiner ce problème;

Prie le Secrétaire général de faire en sorte que les Nations Unies soient représentées à la conférence, en réponse à l'invitation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et

Prie instamment les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour lesquels la production, l'importation et l'exportation des produits forestiers en Europe présente de l'importance au point de vue économique, qu'il s'agisse d'un intérêt immédiat ou du développement à plus longue échéance des ressources virtuelles et des besoins de la consommation, de participer à la conférence du bois.

32 (IV). Conservation et utilisation des ressources naturelles

*Résolution du 28 mars 1947
(document E/404)*

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant l'importance des ressources naturelles mondiales, particulièrement en raison de la forte diminution de ces ressources entraînée par la guerre, et leur valeur pour la reconstruction des régions dévastées, reconnaissant en outre la nécessité d'un développement continu et d'une application généralisée des techniques de conservation et d'utilisation des dites ressources,

Décide de convoquer une Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, en vue de permettre l'échange de renseignements sur les techniques à appliquer dans ce domaine, les frais et les avantages économiques qui en découlent, ainsi que les rapports existant entre elles, ladite conférence ne devant pas se tenir avant 1948;

Décide que la Conférence devra se consacrer uniquement à des échanges d'idées entre ingénieurs, techniciens des questions de ressources naturelles, économistes et autres experts dans les domaines connexes, et à la confrontation de l'expérience qu'ils ont acquise à cet égard;

Prie le Secrétaire général

a) D'entreprendre le travail de préparation nécessaire en ce qui concerne la portée et l'organisation du programme de la Conférence, ainsi que le lieu et la date de cette Conférence;

b) Dans l'exécution de la tâche dont il est chargé aux termes du paragraphe a), de se concerter avec les représentants des institutions spécialisées ayant des attributions importantes dans les domaines qui touchent aux questions figurant au programme de la Conférence, et d'étudier les propositions que pourront lui soumettre les Membres des Nations Unies;

Autorise le Secrétaire général à réunir, s'il le juge bon, un comité préparatoire d'experts

committee of experts who in his judgment will assist him in carrying out the work described in paragraph (a);

Requests the Secretary-General to keep the Council informed of his activities under this resolution.

33 (IV). Proceeds of sale of UNRRA supplies

*Resolution of 24 March 1947
(document E/315)*

The Economic and Social Council,

Having taken note of resolution 97 adopted by the UNRRA Council, and of the request of the Director-General of UNRRA pursuant thereto,

Authorizes the Secretary-General to make necessary arrangements with UNRRA with respect to Governments which have agreed to the transfer to the United Nations of UNRRA functions regarding proceeds of sale of UNRRA supplies, effective at a date mutually agreed upon. Such arrangements shall provide for receipt of periodic reports from the Governments of countries receiving UNRRA assistance on the utilization of local currency proceeds derived from the sale of supplies furnished by UNRRA, as well as advice on changes which involve the establishment of categories or projects not covered in the understanding between UNRRA and the Government, and

Instructs the Secretary-General to transmit such reports to the Economic and Social Council, together with appropriate explanatory comments where necessary, in order to keep the Council informed of the use of proceeds of sale.

34 (IV). Foreign exchange problems of the devastated countries of the United Nations

*Resolution of 28 March 1947
(document E/434)*

The Economic and Social Council,

Having taken note of the interim report by the Secretary-General on the needs of the devastated countries of the United Nations for long-term and short-term financing of urgent reconstruction requirements, accompanied by a review of the existing means of meeting such needs (document E/288);

Recognizing the importance of continuing the study of the financial needs of the devastated countries of the United Nations;

Recognizing that the financial difficulties which hamper the economic reconstruction of the devastated countries, Members of the United Nations, cannot be fully understood unless the following facts are taken into account:

qui, à son avis, puissent l'aider à exécuter la tâche précisée au paragraphe a);

Prie le Secrétaire général de tenir le Conseil au courant des mesures qu'il prendra aux termes de la présente résolution.

33 (IV). Recettes provenant de la vente des fournitures de l'UNRRA

*Résolution du 24 mars 1947
(document E/315)*

Le Conseil économique et social,

Ayant pris acte de la résolution No 97 adoptée par le Conseil de l'UNRRA et de la demande présentée par le Directeur général de l'UNRRA comme suite à cette résolution,

Autorise le Secrétaire général à prendre avec l'UNRRA les dispositions nécessaires à l'égard des Gouvernements qui ont approuvé le transfert aux Nations Unies des fonctions exercées par l'UNRRA en ce qui concerne les recettes provenant de la vente des fournitures de l'UNRRA. Ces dispositions entreront en vigueur à une date déterminée d'un commun accord. Ces arrangements prévoient que les Gouvernements des pays bénéficiant de l'aide de l'UNRRA fourniront des rapports périodiques sur l'utilisation des recettes en monnaie locale provenant de la vente des fournitures livrées par l'UNRRA et qu'on émettra des avis sur tous changements qui entraîneraient la création de catégories ou de projets sortant du cadre de l'entente conclue entre l'UNRRA et le Gouvernement, et

Charge le Secrétaire général de transmettre ces rapports au Conseil économique et social en les accompagnant des remarques et explications qu'il jugera nécessaires, afin de tenir le Conseil au courant de l'utilisation de ces recettes.

34 (IV). Problèmes de change qui se posent pour les Etats Membres des Nations Unies dont le territoire est dévasté

*Résolution du 28 mars 1947
(document E/434)*

Le Conseil économique et social,

Ayant pris acte du rapport provisoire du Secrétaire général sur les besoins de financement à long et à court terme pour les mesures urgentes de reconstruction des pays dévastés, Membres des Nations Unies, ainsi que de l'analyse, jointe à ce rapport, des moyens existant actuellement pour répondre à ces besoins (document E/288);

Considérant qu'il importe de poursuivre l'étude des besoins financiers des pays dévastés, Membres des Nations Unies;

Considérant qu'on ne peut pleinement concevoir les difficultés financières qui entravent la reconstruction économique des Etats Membres des Nations Unies dont le territoire est dévasté, à moins de tenir compte des faits suivants: